

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>MODIFICATION D'EFFECTIF ET  DECLASSEMENT DU MAGASIN GIFI  ERP N° E 341 00017 000  ARRETE N° 2022/272</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;  
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;  
VU l'arrêté du 22 décembre 1981 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de type M ;  
VU le classement actuel de l'établissement en 2<sup>ème</sup> catégorie, type M ;  
VU la demande en date du 30 août 2022 émise par GIFI pour le reclassement de son magasin en 3<sup>ème</sup> catégorie ;  
VU l'avis favorable émis le 29 novembre 2022 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen ;

**CONSIDERANT** que le reclassement de l'établissement n'a pas pour objet d'abaisser le niveau de sécurité du magasin, ni de modifier les voies de dégagement de secours ; |

**ARRETE**

- Article 1** Le magasin GIFI situé rue Alfred Nobel à IFS est dorénavant classé en 3<sup>ème</sup> catégorie, type M, suite à l'avis favorable émis le 29 novembre 2022 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.
- Article 2** L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.
- Article 3** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Calvados ;
  - Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
  - Monsieur GOBERT - Directeur du magasin GIFI ;
  - Madame BOURON - Directrice ATM GIFI ;
  - La Police Municipale d'IFS. |

Fait à IFS, le 6 décembre 2022



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE**